

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/663

28 mars 2006

(06-1410)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

Renseignements en vue de l'atelier du 31 mars 2006

Communication présentée par le Zimbabwe

La communication ci-après, reçue le 24 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation du Zimbabwe.

1. En vue de l'atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS, les Membres ont été invités à présenter des renseignements sur leurs expériences, ou à faire des suggestions, et à identifier des modèles de "meilleures pratiques" pour les questions qui seront examinées.
2. Des représentants du Zimbabwe ont participé aux réunions du Comité SPS. Les représentants chargés du commerce en poste à Genève ainsi que les fonctionnaires chargés du commerce international participent aux réunions du Comité SPS, mais le personnel vétérinaire n'y assiste pas. Les renseignements sont reçus par fax par le Ministère du commerce international par l'intermédiaire de la mission du Zimbabwe à Genève.
3. Les services vétérinaires reçoivent très peu de renseignements concernant le Comité SPS. Certains pays cependant, tels que l'Australie et le Japon, envoient régulièrement des mises à jour des modifications apportées aux réglementations commerciales.
4. Les exportateurs prennent directement contact avec les services vétérinaires pour obtenir des renseignements sur toutes modifications apportées aux protocoles commerciaux. Le directeur principal se met directement en rapport avec ses homologues dans d'autres pays au sujet des protocoles commerciaux, et non par l'intermédiaire de l'Accord SPS. Les accords bilatéraux sont établis par l'intermédiaire des services vétérinaires. Des réunions d'exportateurs sont tenues tous les trois mois pour débattre des problèmes rencontrés, des prescriptions commerciales, etc., avec les parties prenantes qui exportent du poisson, des autruches, des crocodiles ou de la viande. Il est rendu compte de ces réunions qui donnent lieu à de nombreux documents. Grâce à ces réunions, il y a une interaction effective avec les parties prenantes.
5. La mise en œuvre de l'Accord SPS a fait l'objet d'une planification préalable, mais, en raison d'une forte rotation du personnel, la mémoire institutionnelle quant à la planification et aux liens en ce qui concerne l'Accord SPS est limitée.

Assistance technique

6. Le pays a besoin d'ateliers de formation pour les parties prenantes et les fonctionnaires de différents ministères tels que ceux de l'agriculture, de la santé et du commerce, afin de mieux comprendre l'Accord SPS et sa mise en œuvre.

Réunions d'exportateurs tenues tous les trois mois

7. Les parties prenantes qui exportent vers les Communautés européennes ont identifié des problèmes liés aux prescriptions concernant, entre autres choses, les poissons, les autruches, les crocodiles et la viande.
